

- 8528.10.25 ----À haute définition, de type projecteur, à tube  
à rayons cathodiques  
B / 5,5 % / 8,3 %
- 8528.10.26 ----Autres, à écran plat  
B / 5,5 % / 8,3 %
- 8528.10.29 ----Autres  
B / 5,5 % / 8,3 %
- Moniteurs vidéo ou projecteurs vidéo combinés  
sous une même enveloppe à un appareil  
d'enregistrement ou de reproduction des images  
(magnétoscope) :
- 8528.10.31 ----Sans haute définition, dont l'écran sert au  
visionnement direct (pas de type projecteur) et  
dont la diagonale de l'écran n'excède pas 35,56 cm  
B / 7,5 % / 7,5 %
- 8528.10.32 ----Sans haute définition, dont l'écran sert au  
visionnement direct (pas de type projecteur) et  
dont la diagonale de l'écran excède 35,56 cm  
B / 7,5 % / 7,5 %
- 8528.10.33 ----À haute définition, pas de type projecteur, à  
tube à rayons cathodiques  
B / 7,5 % / 7,5 %
- 8528.10.34 ----Sans haute définition, de type projecteur, à  
tube à rayons cathodiques  
B / 7,5 % / 7,5 %
- 8528.10.35 ----À haute définition, de type projecteur, à tube  
à rayons cathodiques  
B / 7,5 % / 7,5 %
- 8528.10.36 ----Autres, à écran plat  
B / 7,5 % / 7,5 %
- 8528.10.39 ----Autres  
B / 7,5 % / 7,5 %
- Appareils récepteurs de télévision :
- 8528.10.41 ----Sans haute définition, dont l'écran sert au  
visionnement direct (pas de type projecteur) et  
dont la diagonale de l'écran n'excède pas 35,56 cm  
B / 7,5 % / 7,5 %